

# APPEL A RASSEMBLEMENT



## Le lundi 17 février

### à 10h00

## devant le conseil général

### 9 rue st Laurent

## Pourquoi lundi matin ?

Parce que précisément ce jour là,  
les conseillers généraux se réunissent pour étudier le budget !

## Nous sommes tous concernés !

## ORIENTATIONS

Pour des raisons strictement budgétaires (**Coût du capital**) et sans aucune concertation avec les services prestataires concernés (C.C.A.S. et associations), Jean-Léonce DUPONT, président du conseil général du Calvados a pris la décision de modifier en profondeur la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées dépendantes ainsi que des personnes handicapées.

Concernant l'A.P.A. (**A**ide **P**ersonnalisée à l'**A**utonomie), les GIR 4 (Premier niveau de bénéficiaires) sont en ligne de mire.

*La grille nationale AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupes Iso-Ressources) permet d'évaluer le degré de perte d'autonomie ou le degré de dépendance physique ou psychique d'une personne âgée dans l'accomplissement de ses actes quotidiens.*

*Elle concerne les personnes à domicile ou en établissement et sert de support pour déterminer le montant de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) qui sera versé.*

# GIR 4

- **Personnes âgées n'assumant pas seules leurs transferts mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur de leur logement. Elles doivent parfois être aidées pour la toilette et l'habillement.**
- **Ou personnes n'ayant pas de problèmes locomoteurs mais qui doivent être aidées pour les soins corporels et les repas**

## CONSEQUENCES

### Quelques exemples !

- Pour tous les nouveaux dossiers relatifs aux GIR 4, il ne sera plus possible d'avoir recours à l'ensemble des services prestataires (C.C.A.S. ou associations).
- Ils seront automatiquement orienter vers des services mandataires, ce qui à terme, donnera à toute personne âgée en perte d'autonomie, le statut d'employeur.
- La révision de la prise en charge se traduira par une augmentation inévitable de la part restant à la charge des bénéficiaires (ou à leur famille)
- Les budgets des CCAS seront considérablement affectés et déstabilisés ce qui entraînera la perte de très nombreux emplois dans les services.

## Ensemble, exigeons le retrait du projet !